

## PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

Préfecture Service de la Coordination et du Soutien Interministériels Pôle de l'environnement Affaire suivie par : Nelly PILLET

Tél.: 05.49.08.69.58

Adresse mail: nelly.pillet@deux-sevres.gouv.fr

Niort, le 9 août 2019

Monsieur,

Par arrêté préfectoral du 3 mai 2019, je vous ai mis en demeure de régulariser la situation administrative de la carrière que vous avez exploitée au lieu-dit le Grais (parcelle AY32) sur la commune de Chiché, en produisant un dossier de mise à l'arrêt définitif et de remise en état du site.

Les matériaux extraits étaient destinés à la réalisation de la plateforme d'une stabulation en cours de terrassement du GAEC Le Grand Grais, située à environ 600 mètres du site d'extraction.

Vous m'avez transmis le 4 juin 2019, les éléments permettant de constater la remise en état du site.

Bien que ce courrier ne réponde que partiellement aux dispositions de mon arrêté de mise en demeure mais reste toutefois proportionné à l'installation illégale constatée, je vous informe de la levée de cette mise en demeure.

Aussi, conformément à l'article R. 512-39-3 du code de l'environnement, vous trouverez ci-joint, copie du rapport de l'inspection des installations classées constituant le procèsverbal de récolement suite à la cessation de votre activité.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le préfet et par délégation, le secrétaire général de la préfecture,

Didier DORÉ

SARL GOUBAND Alain La Bouchetière 79130 SECONDIGNY